

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, saile des conseils de la mairle, sous la présidence de Monsieur MUHAMMAD Nooruddine, Premier Adjoint.

Étaient présents :

M MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M GEORGET David, Mme Isabelle CHARRAUD, M GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M DELOIRE Jérôme, M GUILLEMIN Richard, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, Mme MELLIER Marie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme MELLIER Marie; Mme LOREAU Samuel a donné procuration à M. HÜBERT Céline; Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine; M. ROBERT Bruno a donné procuration à M. MUHAMMAD Nooruddine; Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard; Mme MADIOT Séverine; M. MAURIER Jérôme; M. GLÉMOT Étienne (arrivée retardée)..

Secrétaire de séance : Mme Émeline STEINIRGER

	Nombre de conseillers en exercice 29
ı	Nombre de conseillers présents21
	Nombre de suffrages exprimés 24
1	Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie
ŀ	Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022-10-07/ Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le versement de fonds de concours au SIEML est requis pour l'opération suivante : « Opérations de dépannage réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022 ».

N° Opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP005-21-47	LE LION D'ANGERS (Andigné)	323.72€	75%	242.79€	10/12/2021
EP005-22-48	LE LION D'ANGERS (Andigné)	139.98€	75%		er 36;601;/2022 21003-2022-10-07-DE efecture: 14/10/2022
EP176-21-223	LE LION D'ANGERS	607.88€	75%	45 <u>5.91€</u>	16/09/2021

EP176-21-224	LE LION D'ANGERS	1007.44€	75%	755.58€	14/10/2021
EP176-21-225	LE LION D'ANGERS	303.01€	75%	227.26€	12/11/2021
EP176-21-227	LE LION D'ANGERS	493.64€	75%	370.23€	29/11/2021
EP176-22-231	LE LION D'ANGERS	455.38€	75%	341.54€	16/02/2022
EP176-22-234	LE LION D'ANGERS	327.66€	75%	245.75€	10/03/2022

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement d'une participation pour l'opération en cause et selon les modalités suivantes :

Montant de la dépense : 3 965.27€ euros TTC

Taux du fond de concours : 75%

Montant du fond de concours à verser au SIEML : 2 973.97€ euros TTC.

ENTENDU, le rapport de M. GEORGET David,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE DECIDE :

De verser un fonds de concours de 75% dans le cadre des opérations de dépannage réalisées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022 pour un montant de 2 973.97€tels que ci-dessus exposées ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents

nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre Le Lion d'Angers, le 3 octobre 2022 Le Maire,

Etienne GLEMOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture 049-200053239-20221003-2022-10-07-DE Date de réception préfecture : 14/10/2022